

MÉDICAMENTS COÛTEUX : QUE LES ÉTATS FIXENT LES RÈGLES !

Marianne

p h d

Le Sovaldi (Sofosbuvir) acheté par le laboratoire américain Gilead est efficace à 90 % dans le traitement de l'hépatite C. Le laboratoire vient d'obtenir en France, après une âpre négociation, le prix de 41 000 € pour douze semaines de traitement. L'Allemagne paiera 49 000 €, l'Angleterre, 45 000 € ; en Espagne, où les négociations sont encore en cours, le prix suggéré est de 25 000 €. Dans les types d'hépatite C les plus fréquents, le Sovaldi doit être associé à une autre molécule : le Daklinza de BMS ou l'Olysio de Janssen, qui coûtent 35 000 € par traitement.

En France, selon l'Institut national de veille sanitaire, 230 000 patients environ seraient contaminés par le virus de l'hépatite C sous sa forme chronique, près de 50 % des malades l'ignorent. Trois mille patients décèdent chaque année d'une cirrhose ou d'un cancer du foie liés à l'hépatite C. C'est donc plus de 8 milliards d'euros que l'assurance maladie devrait consacrer au traitement de l'infection si ce prix « négocié » était maintenu. Un prix aussi élevé déstabilise gravement notre système de solidarité nationale.

Chacun négocie dans son coin

Malgré le formidable enjeu de santé publique, le laboratoire se comporte de façon spéculative. Il a racheté Pharmasset, découvreur de la molécule, pour 11 milliards de dollars. Les seules recettes aux Etats-Unis permettront de rentabiliser l'investissement boursier. Le résultat net de Gilead est passé de 2,3 à 8,6 milliards de dollars à fin septembre 2014 par rapport à l'année précédente. En acceptant de payer si cher ce médicament, l'Allemagne, l'Angleterre, la France cautionnent la spéculation boursière et incitent les industriels à faire monter les enchères. Le coût de production pour Gilead (de 70 à 200 € par traitement selon les sources) et d'investissement de recherche-développement pour Pharmasset est sans rapport avec le prix fixé.

Dans le domaine de la santé, les prix ne peuvent pas être établis par le marché, car la vie n'est pas un bien commercial. Quinze ministres européens de la santé ont signé une déclaration commune le 20 juin à l'initiative de la France, indiquant que « les prix sont extrêmement élevés et insoutenables pour les budgets de santé ». Mais chacun continue à négocier dans son coin. En France, le projet de loi de finances pour la Sécurité sociale prévoit un plafond de dépenses pour les traitements contre l'hépatite C. Mais il est temps de passer de la déclaration à l'action commune tant le précédent que crée ce médicament met en danger nos systèmes de solidarité nationale. Il faut revoir le mode de fixation des prix des médicaments au niveau européen. La puissance publique doit jouer pleinement son rôle pour permettre de soigner tous les malades et éviter

que les Européens ne solvabilisent les opérations boursières par leurs cotisations ou leurs impôts. Le prix d'un médicament doit tenir compte de la réalité du coût de la recherche et de la production, et d'une juste rémunération de l'innovation. L'Agence européenne du médicament doit déterminer un juste prix de façon indépendante à l'aide d'outils objectifs de modélisation médico-économiques selon les principes évoqués ci-dessus. A partir de cette

DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ, LES PRIX NE PEUVENT PAS ÊTRE ÉTABLIS PAR LE MARCHÉ, CAR LA VIE N'EST PAS UN BIEN COMMERCIAL.

estimation, deux pistes de travail sont envisageables.

- Les Etats qui le souhaitent s'engagent ensemble pour fixer le prix commun selon cette estimation et l'imposer au laboratoire. L'autorisation de production d'un générique, comme le prévoit l'OMC (déclaration de Marrakech du 15 avril 1994, annexe C, article 27), doit être mise en œuvre dès lors que le laboratoire refuse de commercialiser le médicament en Europe. - Ceux qui ne le souhaitent pas pourront continuer à fonctionner dans une négociation bilatérale avec l'industriel.

La puissance publique doit retrouver son rôle régulateur pour préserver les systèmes solidaires de protection sociale. Sa crédibilité est en cause, comme notre capacité collective à soigner de nouvelles épidémies meurtrières. ■

Signataires :

Brigitte Bernard, psychothérapeute psycho-oncologue, Paris-IV ; Pr Franck Carbonnel, chef de service d'hépatogastro-entérologie, hôpital Bicêtre, Le Kremlin-Bicêtre ; Dr Nathalie De Cast infectiologue, hôpital Saint-Louis, Paris ; Jacques Deyra, cadre de santé, coordonnateur du dépistage du cancer colorectal, Paris ; Francis Duran-Franzini, société civile ; Dr Bernard Elgh médecin, président de Créteil Solidarité, Créteil ; Alain Froment, société civile ; Dr Anne Gervais, hépatologue, hôpital Bichat, Paris ; Pr Andrew Hill, pharmacologue, Liverpool ; Dr Sophie Hillaire hépatologue, hôpital Foch, Suresnes ; Dr Christian Lasvigne, médecin généraliste de campagne retraité, Arcis-sur-Aube ; Thomas Lauret, conseiller de Paris et du XVI^e ; Dr Clément Lazarus, sans publie, hôpital Hôtel-Dieu, Paris ; Alain Le Garrecw, ancien conseiller de Paris ; Raymond Mari, société civile ; Dr Jean-Pierre Martin, consultant à Médecins du monde, ancien chef de service de psychiatrie, Paris ; Dr Bertrand Mas, médecin anesthésiste-réanimateur pédiatrique, AP-HM, Marseille ; Dr Pierre Ménard, conseiller municipal, Chaponost ; Pr Olivier Querouil, ex-conseiller santé à la Dirmi, DGAS ; Pr Thomas Papo, chef de service de médecine interne, hôpital Bichat, Paris ; Dr Philippe Sopena, médecin généraliste, Paris.